

- ▶ le soutien de **mécanismes de résolution de conflit pacifique** par l'éducation à la paix, la médiation et la promotion de groupes locaux (exemples : projets de DWHH en **Colombie** et au **Libéria**) ;
- ▶ le « **développement de capacités** » pour les groupes locaux qui fournissent des contributions à un règlement pacifique des conflits, p. ex. par la formation, le conseil et l'assistance judiciaire dans les conflits pour la terre (exemple : projet de DWHH en **Bolivie**) ;
- ▶ le **travail sur les traumatismes et la réconciliation**, p. ex. par la réintégration, l'accompagnement et « le renforcement des pouvoirs » de victimes de la violence ou par la réintégration et l'accompagnement d'enfants soldats (le travail de réconciliation est une partie des activités de projet au **Burundi** et au **Sri Lanka** ; le travail sur les traumatismes n'a lieu que rarement dans les projets de DWHH) ;
- ▶ le **renforcement de la solidarité et du sens communautaire** par le soutien de plans de développement de villages, l'auto-organisation ou les tables rondes (exemple : projets de DWHH au **Sri Lanka**) ;
- ▶ la **consolidation de la paix** dans des situations post-conflit par la sécurité alimentaire et la promotion de la paix ainsi que par la reconstruction et le renforcement du dialogue (exemple : projets de DWHH en **Angola** et au **Soudan**).

Pour pouvoir tirer des conclusions de ces expériences pour l'activité future de DWHH, une enquête a été réalisée en janvier 2006 auprès de huit projets de DWHH dans le secteur de la prévention des crises, la gestion des conflits et la promotion de la paix. Il s'agissait là de la question de savoir si et dans ce cas comment on y avait déjà veillé à la sensibilité aux conflits dès la planification et prévu les mesures correspondantes. Sur la base de cet inventaire, on a fait une synthèse des « enseignements tirés » :

Enseignements tirés

▶▶ PRATIQUE

- ▶ Quand les projets de gestion des conflits se sont développés à partir de projets d'aide d'urgence, une réorientation est nécessaire pour le projet et le groupe cible afin de clarifier les conditions (besoins, adhésion, potentiel de conflit et risques) et les finalités. Dans certaines circonstances, on peut recourir à des analyses déjà réalisées par d'autres organisations.
- ▶ L'intégration de partenaires dans l'analyse des conflits et des risques est une condition importante pour que le projet soit une réussite.
- ▶ La sélection des groupes cibles doit être transparente et plausible pour empêcher d'éventuels conflits.
- ▶ La planification du projet doit être effectuée d'une manière sensible au conflit avec la formulation correspondante des indicateurs d'effets.
- ▶ Il n'est pas suffisant de procéder de manière sensible au conflit dans un seul volet et de négliger les potentiels de conflit dans les autres. On provoque ainsi le risque que des effets négatifs (non désirés) puissent aggraver les conflits.
- ▶ Des formations « Ne pas nuire » sont un moyen approprié pour sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices ainsi que les organisations partenaires aux interactions entre le contexte du projet et le conflit et créer les conditions à une planification et une réalisation sensibles au conflit. ◀◀

Avant la décision sur des projets dans le secteur de la prévention des crises, la gestion des conflits et la promotion de la paix, le financement du processus destiné à réduire les conflits devrait être assuré à moyen et à long terme.

4.3 Relations publiques et action éducative

L'activité de projet et les principes politiques de DWHH doivent se correspondre de façon à ce que les effets de l'activité soient renforcés et que ceux-ci soient perçus comme cohérents et crédibles. Pour l'activité de lobbying, l'action éducative, les relations publiques et l'organisation de campagnes, cela implique que les questions de la prévention des crises, la gestion des conflits et la promotion de la paix soient abordées en relation avec l'activité de DWHH.

Les objectifs d'une activité politique dans ces secteurs aptes à avoir une résonance sur le public sont dans les pays du Nord :

- ▶ présenter au public l'approche d'une « gestion de projet sensible au conflit » ;
- ▶ montrer les limites de l'activité de projet du fait de conditions d'ensemble politiques difficiles ;
- ▶ en tant qu'« avocate des pauvres et des faibles » montrer aux décideurs politiques les conflits et les crises dans les pays d'intervention de DWHH, en présenter les causes et les effets et réclamer des solutions politiques (défense d'une cause) ;
- ▶ gagner les médias et les décideurs de différents secteurs de la société comme soutiens pour ces causes ;
- ▶ obtenir que le public accepte ces causes.

Dans les pays du Sud, DWHH peut appuyer des organisations partenaires et des groupes de la société civile dans leur activité de lobbying tandis que, simultanément, des mesures de prévention des crises et de promotion de la paix sont réalisées.

Au niveau national et éventuellement international, DWHH assure le suivi de conventions destinées à maintenir la paix, les résolutions de l'ONU et les missions de l'ONU par des rapports au public. Un principe important dans la réalisation d'activités correspondantes de l'activité de lobbying et des relations publiques est la cohérence : le lobbying doit se baser sur des expériences de projet concrètes. Simultanément, l'harmonisation étroite de toutes les unités d'organisation concernées de DWHH est nécessaire (p. ex. politique et campagnes, presse, information et éducation, marketing).

▶▶ PRATIQUE

« Survivre : une affaire de femme » – Les femmes dans les conflits armés

C'est la devise sous laquelle en 2003/2004, DWHH a mis le quotidien des femmes dans les guerres au centre de son activité de relations publiques. Cette campagne a mis en lumière pour un public intéressé par la question du développement en Allemagne, le rôle spécifique des femmes pendant et après les conflits armés. Elle a montré que les femmes sont touchées autrement que les hommes, que les femmes et les jeunes filles portent le principal fardeau de la survie des faibles et développent leurs propres stratégies de survie. Et pourtant, dans la décision sur la paix et la reconstruction, les femmes n'ont généralement pas de voix et sont souvent défavorisées au niveau de la redistribution des ressources et de la refonte d'une société pacifique. La campagne appelait à les soutenir dans leur lutte pour la survie et donc à impliquer hommes et femmes dans le maintien de la paix. Elle s'appuyait sur les expériences faites et les approches mobilisées dans les projets de DWHH (cohérence).

Cette campagne a débouché sur un projet pilote : la coopération de DWHH et de medica mondiale au Libéria a été le résultat d'une conférence ; au Liberia, medica mondiale dans le cadre d'un projet de DWHH met en œuvre un volet « travail sur les traumatismes » chez les femmes. ◀◀

La mise en œuvre de programmes et de projets dans le secteur de la prévention des crises, la gestion des conflits et la promotion de la paix

5.1 Principes d'un façonnement des activités sensible aux conflits

5.1.1 Valeur universelle des droits humains

La non application des droits économiques, sociaux et culturels et la violation des droits humains sont en tant que caractéristique de structures injustes et de mécanismes d'oppression, largement l'expression et la cause de conflits et de leur règlement par la force. C'est pourquoi, des stratégies destinées à réaliser les droits humains sont partie intégrante de toutes les activités dans le secteur de la prévention des crises, la gestion des conflits et la promotion de la paix.

5.1.2 Nécessité d'inclusivité

Les solutions aux conflits ne peuvent être durables que si toutes les parties au conflit sont impliquées dans le processus de transformation du conflit. Pour la coopération au développement, cela n'implique aucunement que les intérêts de tous les intervenants sont équivalents car sa perspective est en général celle des défavorisés et des pauvres. Pour résoudre pacifiquement un conflit, des entretiens, des négociations, une conciliation des intérêts, une indemnisation et des contrats sont nécessaires en impliquant tous les concernés et leurs intérêts afin que des changements structurels soient possibles en faveur des intervenants. La partialité de la coopération au développement en faveur des défavorisés peut mettre à jour des conflits latents et même les aggraver. L'inclusivité, c'est-à-dire l'intégration de toutes les parties au conflit dans le mécanisme de résolution, ne signifie donc pas légitimer des positions injustes, mais appliquer des principes universels comme les droits humains, qui en tant que tels ne sont pas négociables.

5.1.3 Équité entre les genres

Il existe un lien direct entre le rapport entre les genres et les conflits. Dans la plupart des pays, les rôles prescrits aux hommes et aux femmes défavorisent les structures socioéconomiques et les structures politiques. Ces relations inéquitables entre les genres constituent un potentiel de conflit.

Le rapport de forces déséquilibré qui règne plus ou moins fortement entre hommes et femmes dans de nombreuses sociétés est souvent instrumentalisé et renforcé dans des affrontements armés et des guerres. C'est ainsi que dans de nombreux conflits, le viol des femmes se tourne en « arme de guerre ». Simultanément, les femmes sont aussi celles qui tentent dans les conditions les plus difficiles de garantir la survie et elles exercent alors souvent des responsabilités qui excèdent de beaucoup leur rôle traditionnel. Dans les situations post-conflit, cela entraîne souvent des conflits lorsque les hommes rentrent et tentent de rétablir leur suprématie.

Les femmes souffrent de multiples façons des conflits armés et de leurs conséquences. Elles ne sont vues la plupart du temps que comme victimes, ce qui bloque la vue sur leurs autres rôles. Les femmes, par exemple, ne sont guère perçues comme combattantes dans l'opinion publique.

Dans les accords de paix et les programmes de réintégration, les femmes sont souvent « oubliées ». Une paix durable n'est possible que si l'on change les valeurs et les normes défavorisant un groupe social, et si la société apprend à établir des relations non hiérarchiques et égalitaires entre les genres. Dès 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Résolution 1325.

Cette résolution appelle à associer plus fortement les **femmes à tous les niveaux** : à la prévention, à la gestion et au règlement de conflits (www.internationalefrauenliga.de/un%20Resolution%201325.html). Dans de nombreux conflits, l'implication des femmes dans les processus de paix s'est avérée une garantie de la viabilité des approches de solution. Souvent, ce sont les femmes qui maintiennent le dialogue au-dessus des lignes de conflit, sont à la tête d'initiatives de paix et recherchent la réconciliation.

5.2 Instruments et méthodes

Sur le nombre d'instruments et de méthodes, on présentera ceux qui sont directement pertinents pour le travail de DWHH. On trouvera en annexe des indications supplémentaires de matériaux et une bibliographie.

5.2.1 L'analyse rapide de projets et de programmes

Dans la planification et la gestion de programme dans le contexte conflictuel, on recommande une analyse succincte à l'aide de la check-list suivante :

►► CHECK-LISTE

Analyse rapide de projets et de programmes

- ✓ Existe-t-il dans la région de projet/dans le pays, des conflits latents qui recèlent le risque d'une escalade de la violence ? Est-ce que les conflits sont réglés par la force ?
- ✓ Est-ce que DWHH et ses partenaires ont accès aux analyses de conflits d'autres organisations (dans la région de projet/le pays) ? Sinon, est-ce qu'il semble judicieux que DWHH réalise une analyse de ce genre ?
- ✓ Est-ce qu'une stratégie nationale liée au conflit est disponible ? Est-ce que cette stratégie est orientée vers la promotion active de la gestion civile des conflits ?
- ✓ Dans quelle mesure une analyse du projet sensible au conflit a-t-elle eu lieu/devrait-elle avoir lieu pour garantir le succès du projet ?
- ✓ DWHH et/ou ses partenaires ont-ils la possibilité de nouer des alliances avec d'autres organisations pour pouvoir déployer des efforts communs dans le but de réduire ou d'éviter les affrontements violents ?
- ✓ L'atteinte des objectifs (réduction des potentiels de conflit) est-elle vérifiable pour DWHH ?

5.2.2 Analyse de conflits

Dans le contexte conflictuel, l'analyse des conflits est un élément nécessaire de la planification, du développement et de la révision des stratégies régionales et nationales et des activités déployées par le projet.

Comme les conflits sont dynamiques, il est judicieux de répéter les analyses du conflit au cours de la mise en œuvre, lorsque des événements particuliers se produisent ou bien qu'on présume des changements des conditions du conflit. Dans la mesure où il s'agit de projets de partenaires, les organisations partenaires doivent être impliquées dans cette analyse.

Les éléments essentiels d'une analyse de conflit sont :

- ▶ **l'objet** de l'affrontement ;
- ▶ **le contexte du conflit** : les conditions géographiques, culturelles, politiques, sociales, économiques, institutionnelles, les facteurs d'influence externes, les éléments d'union et de division ;
- ▶ **le déroulement du conflit** : l'historique du conflit, la phase actuelle du conflit et le degré d'escalade ;
- ▶ les **acteurs** du conflit : acteurs directement ou indirectement impliqués, dont les positions, les intérêts et les besoins, en particulier aussi les intérêts et les attitudes des partenaires de coopération et des groupes envers le conflit ;
- ▶ les **options d'action** : présentation des options d'action des différents acteurs et des marges d'action des partenaires de DWHH ;
- ▶ le **rôle** de DWHH et les **effets** voulus de ses interventions.

Les analyses de conflit sont également un volet des analyses plus vastes comme « **L'analyse des effets du conflit et de la paix** » ou l'analyse « **Ne pas nuire** ».